



ATTESTATION

Je soussigné, Nicolas RAFFALOVICH, Directeur Associé exerçant au sein de la SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE - 60 avenue Gaston Cabannes - 33270 FLOIRAC, inscrit au tableau de l'ordre des experts-comptables de Bordeaux, Expert-Comptable de la société SARL PARTENAIRE INVESTISSEMENT au capital de 600 080.00 Euros dont le siège social est situé 54 rue Croix de Seguey - 33000 BORDEAUX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 403 518 509 atteste ce qui suit :

La société PARTENAIRE INVESTISSEMENT fait l'objet d'une procédure de sauvegarde ouverte par jugement du Tribunal de commerce de Bordeaux du 19 novembre 2025. L'état des créances a été déposé au greffe de ce tribunal le 21 août 2026 par la SCP SILVESTRI – BAUJET, mandataire judiciaire.

Après rapprochement de cet état des créances avec la comptabilité de la société, j'atteste des éléments suivants.

- 1. Le passif déclaré, créances contestées comprises, s'élève à 1 072 174,87 €.
- 2. Les créances déclarées admises ou non contestées s'élèvent à 888 306,60 €, ainsi ventilées :

Nature	Montant
Super-privilegié	0,00 €
Privilegié	24 610,41 €
Chirographaire échu	858 406,31 €
Chirographaire à échoir	5 289,88 €
Total des créances admises ou non contestées	888 306,60 €

- 3. Les créances contestées, non définitives à ce jour et soumises à l'appréciation du juge-commissaire, s'élèvent à 183 868,27 €, ainsi ventilées :

Nature	Montant
Privilege à préciser (Monsieur Antoine ROULIER)	142 078,00 €
Privilege des caisses sociales	23 154,52 €
Trésor public — contributions indirectes	15 796,00 €
Chirographaire	2 839,75 €
Total des créances contestées	183 868,27 €

- 4. Les créances en compte courant d'associé comprises dans le passif admis s'élèvent à 703 698,24 €, savoir 656 710,02 € pour la SC HOLDING BEST et 46 988,22 € pour Monsieur Éric SOUBESTE. Ces deux créances font l'objet d'un abandon assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, dont les engagements sont annexés au projet de plan.

- 5. Déduction faite de ces comptes courants d'associés, le passif déclaré admis ou non contesté sur lequel portent les engagements de règlement du plan s'élève à 184 608,36 €.

La présente attestation est établie en application de l'article L. 626-10, alinéa 2, du code de commerce, pour être annexée au projet de plan de sauvegarde déposé au greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux, et valoir ce que de droit.

Fait à Floirac, le 10 septembre 2026

Nicolas RAFFALOVICH
Expert-Comptable Associé

Signé par :

B5C4933321644AF...

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE – COMMISSAIRE AUX COMPTES
60 Avenue Gaston Cabannes
33270 Floirac
www.compagnie-fiduciaire.com – cf-floirac@groupecf.com - Tél. +33 (0)5.57.77.23.00

COMPAGNIE FIDUCIAIRE - SAS de 12 000 000 Euros dont le siège social est situé 68 Quai de Paludate, 33800 BORDEAUX
R.C BORDEAUX 320 153 984- N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 71 320 153 984
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES - MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

